

L'ÉQUIPAGE DE LA JOLIE BRISE

Association loi 1901

www.lajoliebrise.com

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE du 15 mars 2025

La réunion se tient dans la salle des fêtes de Port-en-Bessin-Huppain. Elle débute à 16 h en présence d'une trentaine de personnes.

Monsieur ROGOFF, président de l'association, remercie les personnes présentes et ouvre la séance. Il excuse la mairie qui n'a pas pu venir. Une présentation sert de canevas pour cette réunion.

Un hommage est rendu à Charles Péan décédé en décembre dernier. Charles passionné par le travail du bois était devenu un véritable charpentier de marine et son implication dans l'association a été énorme, il restera dans nos cœurs au travers du logo de l'association qu'il avait peint.

Ordre du jour :

Assemblée générale extraordinaire : modification des statuts

Assemblée générale ordinaire :

1. Approbation du rapport d'activité 2024,
2. Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2024,
3. Perspectives 2025 et vote sur le budget prévisionnel,
4. Renouvellement du tiers sortant,
5. Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire : modification des statuts

Une modification mineure des statuts est proposée, il s'agit de clarifier dans l'article 5 les notions d'adhérents, de bienfaiteurs et de donateurs et de corriger une référence de l'article 14.

Article 5 - Adhésion

Pour être membre de l'association, il faut souscrire un bulletin d'adhésion, s'acquitter d'une cotisation et être agréé par le conseil d'administration.

On distingue :

- les membres actifs (~~les bénévoles~~ les adhérents) qui participent régulièrement aux activités de l'association, restaurations, sorties en mer, manifestations nautiques.
- les membres bienfaiteurs (~~les adhérents~~) qui soutiennent financièrement l'association en acquittant une cotisation d'un montant supérieur à celui dû par les membres actifs et participent très occasionnellement aux activités.
- les donateurs, ~~ils~~ qui ne participent et ne jouissent pas des services de l'association. Ils font un don désintéressé. ~~ils~~ Comme les membres bienfaiteurs ils peuvent recevoir une attestation de défiscalisation..

Les bienfaiteurs et les donateurs ne votent pas à l'assemblée générale.

Article 14 - Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est compétente pour modifier les statuts, décider la dissolution, la fusion de l'association. Elle est convoquée par le président selon les modalités de l'article ~~12~~ 13. Elle se réunit également à la demande d'au moins la moitié des membres ou sur demande du conseil. Un procès-verbal de la réunion sera établi.

La modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du rapport d'activité 2024 :

Le président rappelle l'histoire de l'association depuis sa création en 2007, soit 18 ans. Il évoque ses moyens et les appuis dont elle bénéficie, le rôle des élus, des actifs, des chefs de bord et l'importance de la sécurité. L'association est maintenant bien connue et reconnue au niveau de Port-en-Bessin-Huppain, du département du Calvados et même plus largement.

L'année 2024 est qualifiée de compliquée, en effet beaucoup de gros travaux et une météo exécrable ont impacté la vie de l'association, mais il y a eu aussi de bonnes nouvelles...

Pour ce qui concerne les travaux et carénages, Neptune était entré au local fin 2023 pour remplacement de son tableau arrière et de quelques bordés, il a été remis à l'eau début avril. Julien Germaine a ensuite été caréné ainsi que Jolie Brise. Le Saint Jacques dont l'arbre de transmission avait été enlevé fin 2023 a été en travaux jusqu'à fin juin, un nouvel arbre et une nouvelle hélice ont été installés. Lors de ces travaux de la pourriture au niveau de l'étambot a été détectée et il s'est avéré que des pièces maîtresses de l'arrière de la quille seraient à changer, après la saison la chaloupe a été mise au sec sous l'auvent du chantier Bernard mi-octobre.

L'AG a eu lieu le 9 mars avec la participation d'une trentaine de personnes et le repas qui a suivi a réuni environ 70 personnes dans une ambiance conviviale.

Du côté des bonnes nouvelles il faut signaler le remise d'un prix de la part de la Fondation BP et CM GRAND OUEST (Crédit Maritime), cette action de mécénat nous a apporté 3 000 € qui ont aidé aux

travaux de mécanique sur le Saint Jacques. Une petite cérémonie a été organisée le 12 avril pour cette remise de prix, un grand merci à cette fondation qui soutient le patrimoine maritime.

Autre bonne nouvelle, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie (DRAC) nous a signifié que l'arrêté du 27 mai 2024 portait inscription au titre des monuments historiques de nos quatre chaloupes Saint Jacques, Julien Germaine, Jolie Brise et Neptune. Ce projet engagé en 2020 avec Jolie Brise a été étendu aux autres chaloupes de l'association, c'est un moment important pour notre association, un signe de reconnaissance pour tout le travail accompli par l'équipage. Ce travail a été salué lors de la Journée Cultures et Patrimoines Maritimes tenue au musée de la Marine à Paris le 25 septembre, merci au secrétaire pour avoir suivi ce dossier.

La saison a commencé par un exercice avec la SNSM le 22 juin auquel Jolie Brise, Julien Germaine et Neptune ont participé, il s'agissait de tester les manœuvres de remorquage, homme à la mer, etc.

Les manifestations nautiques ont concerné comme les années précédentes la Fête du port le 28 juillet, la CIC NCR du 12 au 22 septembre au bassin St Pierre avec les trois chaloupes Saint Jacques, Julien Germaine et Neptune. La journée des scolaires le 12 septembre a permis d'embarquer environ 500 enfants du primaire et leurs enseignants (28 classes). Le mauvais temps a contrarié le déplacement du Saint Jacques à Honfleur pour la Fête de la coquille et de la pêche les 12 et 13 octobre mais nous étions présents avec notre stand. Les 9 et 10 novembre c'était le Goût du Large à Port-en-Bessin et l'organisation du repas des équipages.

Le bilan des sorties (hors manifestations nautiques) est présenté dans le tableau suivant :

2024	Jolie Brise	Saint Jacques	Julien Germaine	Neptune	Total
Nb de sorties	8	14	15	7	44
Nb de sorties adhérents (1)	26	43	47	17	133
Nb adhérents à la journée	5	12	9	0	26

(1) un adhérent donné peut-être compté plusieurs fois

On note en 2024 une diminution importante du nombre des sorties (passant de 79 en 2023 à 44). La baisse touche en particulier Jolie Brise, celle de Saint Jacques s'explique par les travaux. Le mauvais temps a assurément contribué à limiter les sorties mais il faut aussi sans doute évoquer un manque de motivation de l'équipage. La diminution se répercute sur le nombre de sorties des adhérents et dans une moindre mesure sur celle des adhérents à la journée.

Le président remercie tous les équipiers pour le travail réalisé, il salue également la municipalité de Port-en-Bessin et le département du Calvados pour leurs soutiens, il associe également Ports du Calvados, Copéport, C2IM et plus généralement tous les commerçants qui nous accompagnent régulièrement.

Globalement les objectifs prévus ont été réalisés mais une difficulté récurrente persiste au niveau du renouvellement des adhérents. Un manque de forces vives est constaté, que ce soit au niveau des actifs qui aident aux travaux et aux manifestations nautiques que des chefs de bord. L'association doit savoir se montrer plus dynamique et attirante.

Le rapport moral est soumis aux votes, il est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Approbation du rapport financier et des comptes de l'exercice 2024 :

Le bilan de l'exercice a été établi par la trésorière Catherine Dujardin. Le nombre total d'adhérents a été de 98 (contre 89 en 2023), il compte 70 adhérents à l'année (24 individuels et 46 couples) ainsi que 2 bienfaiteurs auxquels il faut ajouter 26 adhérents à la journée.

Les adhésions se maintiennent à un bon niveau, en particulier pour les adhérents à l'année ce qui est un bon signal. Les adhésions à la journée fléchissent un peu mais restent proches du niveau de 2023.

Le compte de résultat présente une dépense de 11 204 € et une recette de 13 825 €, l'exercice est excédentaire de 2 621 €, la situation financière de l'association est saine.

Les dépenses concernent principalement la mécanique avec les travaux sur Saint Jacques et les assurances. Les recettes se répartissent principalement en dons (dont 3 000 € de remise de prix de la part de la Fondation BP et CM GRAND OUEST (Crédit Maritime)), en subventions et cotisations. L'infléchissement de la subvention de fonctionnement de l'état (FDVA2) se poursuit.

Le bilan fait état d'un actif de 43 654 €

Le rapport financier est soumis aux votes, il est approuvé à l'unanimité

3. Perspectives 2025 et vote sur le budget prévisionnel :

A la date de cette assemblée générale nous avons pour l'exercice 2025 39 adhérents (6 individuels et 32 couples) et 1 bienfaiteur. Les inscriptions vont maintenant se poursuivre et nous espérons avoir de nombreuses (re)inscriptions cette année.

Comme prévu une augmentation de la cotisation a eu lieu, 50 € en individuel, 80 € pour un couple et 20 €, inchangée, pour les moins de 18 ans. Elle restera à 25 € pour les adhésions à la journée.

L'adhésion à l'association Patrimoine Maritime et Fluvial (PMF) qui gère le label Bateau d'Intérêt patrimonial (BIP) a été reconduite pour 2025.

Jolie Brise a été rentrée au local en fin d'année dernière pour changement de quelques bordés dans les hauts et réfection du pont, elle a été remise à l'eau le 5 mars. Le carénage du Neptune est en cours.

De gros travaux ont lieu sur Saint Jacques avec le changement de l'étambot et de ses pièces associées suite à la détection de pourriture lors du changement de la ligne d'arbre en 2024. Travaux de mécanique également avec l'installation d'un embrayage hydraulique.

La participation aux manifestations nautiques devrait concerner : CIC NCR à Caen (21 mai au 1er juin), Millénaire à Caen (27 au 29 juin), fête du Port (Port-en-Bessin-Huppain, 26 et 27 juillet), fête maritime à Courseulles (23 et 24 août), fête de la coquille et de la pêche (Honfleur, octobre) et mi-novembre GDL à Port-en-Bessin-Huppain avec repas des équipages. Comme les années précédentes, un exercice avec la SNSM aura peut-être lieu.

En raison des gros travaux engagés sur le Saint Jacques le budget prévisionnel n'est pas équilibré cette année. Les charges sont estimées à 15 650 € contre 13 650 € pour les recettes, le déficit sera puisé dans les réserves.

Le budget prévisionnel est soumis aux votes, il est approuvé à l'unanimité.

4. Renouvellement du tiers sortant :

Christophe Grandmougin et Gérard Lalande ont démissionné du conseil d'administration en septembre dernier, ils auraient été sortants cette année. Ces deux places sont donc vacantes, ainsi que celle de Catherine Dujardin (remplacement de Liliane Chevalet qui arrive en renouvellement).

Trois places sont donc disponibles, un appel à candidature est lancé. Seule Catherine Dujardin se présente.

Sa candidature est acceptée à l'unanimité, elle est reconduite au poste de trésorière.

La constitution du conseil d'administration est donc la suivante :

ROGOFF Dimitri, président

BREVUNE Patrick, vice-président

DUJARDIN Catherine, trésorière

TETARD Alain, secrétaire

BREVUNE Nathalie, responsable événementiel

ORHANT Gilles, MERCADER François et ADAM Dominique, membres.

5. Questions diverses :

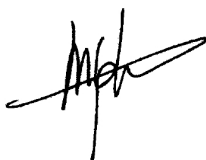
Le devenir de l'association est évoqué, les adhérents vieillissent et peu de sang neuf vient renforcer les forces vives, c'est d'ailleurs un constat général au niveau associatif. L'association peut-elle perdurer avec ses quatre chaloupes ou faut-il se séparer d'une ou deux ? La question évoquée par Patrick fait débat. Le devenir de Jolie Brise, première restauration emblématique, inquiète et il est confirmé que cette chaloupe doit être ménagée et qu'elle nécessiterait une rénovation d'ampleur impliquant le chantier Bernard.

A terme une fusion avec l'association Deux-Amis est évoquée, elle aurait du sens en terme de visibilité et de clarté pour les collectivités. Elle pourrait se faire en gardant les deux entités autonomes au niveau financier et permettre de renforcer les forces vives œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine maritime local.

La séance est levée vers 18 h.



Alain TETARD, secrétaire



Dimitri ROGOFF, président
